



ASSOCIATION ABCD
Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2017

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la Compagnie Régionale de DOUAI

ASSOCIÉS GERANTS

Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHULDEN

ASSOCIÉS

Sylvain CRETON
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

AEQUITAS AUDIT
9 rue Delesalle
P.A. du Pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE

Tél. 03.20.74.64.40
Fax 03.27.97.75.43
Courriel : audit@aequitas.fr

SARL au capital de 619 260 € – RCS LILLE METROPOLE B 046 350 088

www.aequitas.fr

Pour le
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de votre entreprise®

ASSOCIATION ABCD
Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

-o0o-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017



Associés Gerants
Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHULDEN

Associés
Hervé JODRIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de l'Association A.B.C.D.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association A.B.C.D. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Pour le
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de votre entreprise®

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr



Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les paragraphes « Analyse du résultat » et « RESULTATS 2017 » de l'annexe relatifs à la présentation des résultats comptables et administratifs des différents établissements par section analytique.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier Général et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Madeleine, le 15 mai 2018.

Pour AEQUITAS AUDIT


Arnaud DHAUSSY
Commissaire aux Comptes



Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2017	Net au 31/12/2016
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	74 094	61 788	12 307	11 106
Immobilisations corporelles	2 530 239	1 597 118	933 120	972 015
Immobilisations financières	25 785		25 785	24 535
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 630 118	1 658 906	971 212	1 007 656
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours (autres que marchandises)				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 847		1 847	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	1 022	376	646	918
Autres	164 529		164 529	79 751
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités (autres que caisse)	1 467 178		1 467 178	1 477 524
Caisse	2 868		2 868	1 674
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 637 444	376	1 637 068	1 559 866
REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	46 318		46 318	36 939
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Autres comptes de régularisation				
TOTAL REGULARISATION	46 318		46 318	36 939
TOTAL GENERAL	4 313 880	1 659 282	2 654 599	2 604 461

Legs nets à réaliser :
acceptés par les organes statutairements compétents
autorisés par l'organisme de tutelle
Dons en nature restant à vendre :



Bilan passif

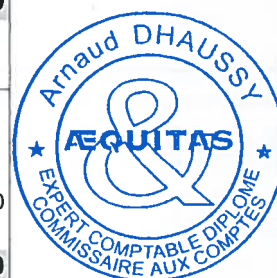
	au 31/12/2017	au 31/12/2016
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	297 070	297 070
Ecart de réévaluation		
Réserves	788 010	708 010
Résultat de l'exercice	67 914	-146 188
Report à nouveau	303 122	483 734
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	1 456 116	1 342 625
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	-219 808	-174 231
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	10 020	9 004
Provisions réglementées	26 194	26 194
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 272 522	1 203 592
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		26 931
FONDS DEDIES	14 203	32 203
DETTES		
Emprunts et dettes assimilées	140 610	169 135
Avances et commandes reçues sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	266 785	243 205
Autres	679 805	579 267
TOTAL DETTES	1 087 200	991 608
Produits constatés d'avance	280 674	350 127
TOTAL GENERAL	2 654 599	2 604 461
(1) Dont à plus d'un an (a)	109 376	
Dont à moins d'un an (a)	1 258 498	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2017	Exercice N-1 31/12/2016
PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens et services)	646	918
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	121 365	59 014
Cotisations		
Autres produits	4 870 879	4 637 278
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	4 992 890	4 697 209
CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)		
Achats de marchandises		
Variation des stocks (marchandises)		
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	1 160 446	1 218 841
Impôts, taxes et versements assimilés	210 297	256 396
Rémunérations du personnel	2 262 661	2 144 423
Charges sociales	1 114 424	1 035 141
Dotations aux amortissements	197 387	198 940
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	4 362	44 058
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	4 949 576	4 897 798
RESULTAT D'EXPLOITATION	43 314	-200 588
PRODUITS FINANCIERS	589	1 593
CHARGES FINANCIERES	7 649	9 041
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 071	21 079
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 270	392
IMPOTS SUR LES BENEFICES	141	140
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	18 000	47 300
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		6 000
EXCEDENT OU DEFICIT	67 914	-146 188

Ressources	
Bénévolat	8 750
Prestations en nature	
Dons en nature	
Total	8 750
Emplois	
Secours en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et services	
Prestations	
Personnel bénévole	8 750
Total	8 750







Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : A B C D

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 2 654 599 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 67 914 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2018 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur Application des règlements 99-01 et 99-03, de l'avis CNC du 4 mai 2007 (instruction DGAS/5B du 25 janvier 2005, instruction DGAS/5B du 17 août 2007 mise à jour le 29 février 2008).

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

- Conformément au nouveau plan comptable associatif, les subventions allouées et non consommées à la clôture de l'exercice sont portées, au passif du bilan, sous la rubrique « Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement ». Elles figurent dans les produits et font l'objet d'une « Provision pour engagements à réaliser sur subventions attribuées », incluse dans les charges de fonctionnement. L'exercice suivant, une « Reprise des subventions non utilisées au titre des exercices antérieurs » est effectuée. Cette reprise est comprise dans les produits de fonctionnement.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis dans le respect des conventions comptables généralement reconnues :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de ce qui est dit dans le chapitre « Immobilisation »,
- Indépendance des exercices,
- Principe de prudence.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément à la circulaire de tarification de la PJJ et aux recommandations du syndicat des employeurs associatifs NEXEM, le CITS a été comptabilisé dans le résultat de la gestion non encadré et ce pour tous les établissements.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.



Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : non amortissable
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'association pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

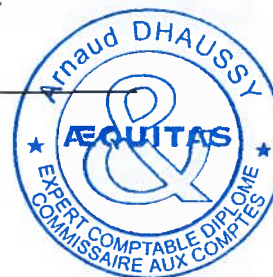
Engagement de retraite

La convention collective de l'association prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :



- Taux d'actualisation : 1,31 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 50 %
- Table de taux de mortalité : INSEE 2015



Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

Des contentieux prud'hommes sont en cours. Ces contentieux n'ont pas fait l'objet d'une provision.



Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	26 347	387		26 735
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 718	6 153	2 511	47 359
Immobilisations incorporelles	70 065	6 540	2 511	74 094
- Terrains	46 849			46 849
- Constructions sur sol propre	651 622			651 622
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	98 921			98 921
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	93 211	11 937		105 148
- Installations générales, agencements aménagements divers	668 266	47 535		715 800
- Matériel de transport	222 663	47 174	32 820	237 017
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	628 374	24 286		652 661
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		17 721		17 721
- Avances et acomptes		4 500		4 500
Immobilisations corporelles	2 409 906	153 153	32 820	2 530 239
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	40			40
- Prêts et autres immobilisations financières	24 495	1 250		25 745
Immobilisations financières	24 535	1 250		25 785
ACTIF IMMOBILISE	2 504 506	160 943	35 331	2 630 118



Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	15 289	4 342		19 631
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	43 670	998	2 512	42 156
Immobilisations incorporelles	58 960	5 340	2 512	61 788
- Terrains	744			744
- Constructions sur sol propre	330 556	25 345		355 901
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	74 187	8 649		82 836
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	83 554	8 463		92 017
- Installations générales, agencements aménagements divers	280 665	80 646		361 310
- Matériel de transport	140 863	30 720	32 820	138 764
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	527 322	38 224		565 546
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 437 891	192 047	32 820	1 597 118
ACTIF IMMOBILISE	1 496 850	197 387	35 332	1 658 906



Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 237 614 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	25 745		25 745
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 022	1 022	
Autres	164 529	164 529	
Charges constatées d'avance	46 318	46 318	
Total	237 614	211 869	25 745
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	1 675
PERSONNEL - PRODUITS À RECEVOIR	3 002
CHARGES SOCIALES - PRODUITS À RECEV	6 073
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	1 135
Total	11 885

Seules font l'objet d'une inscription en produits à recevoir les valeurs dont le montant est connu avec certitude lors de l'arrêté des comptes.

Ils correspondent à des produits courants d'exploitation et des remboursements de charges courantes.



Fonds propres**Tableau de variation des fonds associatifs**

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées	22 451			22 451
Autres fonds	274 619			274 619
Total fonds sans droit reprise	297 070			297 070
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	708 010	80 000		788 010
Report à Nouveau	483 734		180 612	303 122
Résultat de l'exercice	-146 188	146 188	-67 915	67 914
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	-174 231	150 207	195 784	-219 808
Subventions d'investissement	9 004	1 015		10 020
Provisions réglementées	26 194			26 194
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	1 203 592	377 410	308 481	1 272 522



Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	21 000			21 000
Prêts d'installation				
Autres provisions	5 194			5 194
Total	26 194			26 194
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Provisions**Tableau des provisions**

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	26 931		26 930		
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	26 931		26 930		
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			26 931		
Financières					
Exceptionnelles					



Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 367 874 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	139 484	30 108	109 376	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 126	1 126		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	266 785	266 785		
Dettes fiscales et sociales	678 290	678 290		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 514	1 514		
Produits constatés d'avance	280 674	280 674		
Total	1 367 874	1 258 498	109 376	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	28 395			
(**) Dont envers les associés				

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			



Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	54 954
INTÉRÊTS COURUS	670
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	179 370
PERSONNEL - AUTRES CHARGES À PAYER	15 640
PERSONNEL - CET	103 878
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	80 717
CHARGES SOC SUR REMUNERATION A PAYE	7 064
CHARGES FISCALES S/CONGÉS À PAYER	17 937
CHARGES FISCALES SUR REMUNERATION À	2 142
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	17 667
Total	480 039

Comptes de régularisation**Charges constatées d'avance**

	Montant
Charges d'exploitation	46 318
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	46 318

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATÉS D AVANCE	280 674		
Total	280 674		



Charges et produits d'exploitation et financiers**Subventions d'exploitation****Suivi des fonds dédiés**

	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
		A	B	C	A - B + C
eval externes CSAPA	12 000	12 000	12 000		
Eval Externes CSAPA	6 000	6 000	6 000		
Eval Externes CAARU	6 000	6 000			6 000
Formation addicto	8 203	8 203			8 203
Total	32 203	32 203	18 000		14 203

Charges et Produits exceptionnels**Résultat exceptionnel****Opérations de l'exercice**

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	2 941	
Autres charges	2 329	
Produits des cessions d'éléments d'actif		4 200
Subventions d'investissement virées au résultat		5 400
Autres produits		9 471
TOTAL	5 270	19 071



Analyse du résultat

	Déficit	Bénéfice
Résultat de l'exercice		67 914
SIEGE ADMINISTRATIF	70 578	
CSAPA PORTE OUVERTE	21 975	
CSAPA L'ENVOL		46 624
INTERVENTIONS LYCEES COLLEGES		646
CER		30 216
CEF		26 708
CAARUD CALAIS	38 805	
CAARUD ARRAS	4 557	
E.R.C		15 138
Prévenir et Ecouter		15 709
Part du résultat sur gestion conventionnée	135 915	135 041
Part du résultat sur gestion libre		68 788



Engagements financiers**Engagements donnés**

	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	91 136
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	91 136

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 91 136 Euros

Contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires a été faite sur la base des heures de présences de chaque bénévole aux différents réunions, comités ou conseils multiplié par un taux horaire estimé à 50 €.



RESULTATS 2017

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE							TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pzapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Formation Projet CAFTA	Cap Calais	Interventions Lycées Collèges	Formation Addictologie Saint-Omer (CLS)	Réseau Local Saint-Omer	ERC	
				PJJ	PJJ	ARS	ARS	ARS	ARS	Conseil Général	Cap Calais	Cap Calais	Facturation	ARS	ARS	Région/ARS	
Subvention 2017 (hors reprise de résultat N-2)	5 076 657,73 €	- €	353 357,64 €	844 709,65 €	2 051 414,54 €	950 697,53 €	543 322,19 €	294 375,09 €	276 863,73 €	45 622,00 €						69 653,00 €	115 275,00 €
Subvention 2016 (hors reprise de résultat N-2)	4 622 982,44 €	- €	397 371,15 €	621 183,66 €	2 220 707,97 €	829 487,13 €	397 168,60 €		450 512,15 €	46 761,38 €				8 203,00 €	6 068,00 €	42 888,45 €	103 922,83 €
Résultat comptable 2017	67 914,39 €	68 788,91 €	- 70 578,41 €	30 215,90 €	26 708,21 €	- 21 975,27 €	46 624,48 €	- 4 556,53 €	- 38 805,67 €	15 708,95 €			646,11 €			15 137,71 €	31 492,77 €
Provision congés payés	26 076,52 €		4 163,64 €	8 571,73 €	16 028,08 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- 2 686,93 €	
Provision CET	4 205,78 €		1 683,88 €	1 717,94 €	7 607,60 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Reprise résultat antérieur	237 213,77 €		18 470,60 €	26 519,37 €	52 063,29 €	62 062,25 €	60 201,20 €		17 897,06 €								
Résultat Administratif 2017	335 410,46 €	68 788,91 €	- 49 628,05 €	63 589,06 €	102 407,18 €	40 086,98 €	106 825,68 €	- 4 556,53 €	- 20 908,61 €	15 708,95 €	- €	- €	646,11 €	- €	- €	12 450,78 €	31 492,77 €

PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS COMPTABLES

	Total Association	Association des membres	Siège	POLE JUSTICE		POLE SANTE				Actions complémentaires - POLE SANTE							TOTAL Actions Complémentaires POLE SANTE
				CER Isbergues	CEF Saint-Venant	CSAPA La Porte Ouverte Saint-Omer	CSAPA l'Envol Calais	CAARUD Etape Arras	CAARUD Pzapa Calais	(20)Prévenir et Ecouter Saint-Omer et Calais	Formation Projet CAFTA	Cap Calais	Interventions Lycées Collèges	Formation Addictologie Saint-Omer (CLS)	Réseau Local Saint-Omer	ERC	
				PJJ	PJJ	ARS	ARS	ARS	ARS	Conseil Général	Cap Calais	Cap Calais	Facturation	ARS	ARS	Région/ARS	
Résultats Comptables	67 914,39 €	68 788,91 €	- 70 578,41 €	30 215,90 €	26 708,21 €	- 21 975,27 €	46 624,48 €	- 4 556,53 €	- 38 805,67 €	15 708,95 €			646,11 €			15 137,71 €	31 492,77 €
116 200 Congés payés	- 28 763,45 €		4 163,64 €	8 571,73 €	16 028,08 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
116 200 CET	- 4 205,78 €		1 683,88 €	1 717,94 €	7 607,60 €					- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	
115 017 Résultat en attente d'affectation	601,94 €		68 098,65 €	37 069,69 €	50 343,89 €	21 975,27 €	46 624,48 €	- 4 556,53 €	- 38 805,67 €								
Report à nouveau	100 281,68 €	68 788,91 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 708,95 €	- €	- €	646,11 €	- €	- €	15 137,71 €	31 492,77 €
TOTAL	67 914,39 €	68 788,91 €	- 70 578,41 €	30 215,90 €	26 708,21 €	21 975,27 €	46 624,48 €	- 4 556,53 €	- 38 805,67 €	15 708,95 €	- €	- €	646,11 €	- €	- €	15 137,71 €	31 492,77 €



ASSOCIATION ABCD
Aide, Soins et prises en charge

210 rue de Dunkerque
BP 98
62502 SAINT-OMER CEDEX

-o0o-

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2017



Associés Gérants
Jean-François DARROUSEZ
Arnaud DHAUSSY
Marc DUBOIS
Benoît VANDERSCHelden

Associés
Hervé JOORIS
Christophe LEWANDOWSKI
Ingrid SIKORSKI

SOCIÉTÉ DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Inscrite sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Douai

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes **de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

A l'Assemblée générale de l'Association A.B.C.D.,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

En application des dispositions de l'article R. 314-59 du code de l'action sociale et des familles, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Pour le
DÉVELOPPEMENT DURABLE
de votre entreprise®

9, rue Delesalle
PA du pré Catelan
59110 LA MADELEINE LEZ LILLE
Tél. : 03 20 74 64 40
Courriel : audit@aequitas.fr



Marqueur de réussite !

www.aequitas.fr
blog.aequitas.fr



1

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ORGANE DELIBERANT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

- **Convention de prestations comptables**

Personne indirectement concernée :

Monsieur Thierry DETEVE : trésorier de votre Association et associé de la société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes GRANT THORNTON.

Nature et objet :

Votre association confie à la société d'expertise comptable GRANT THORNTON, la mission de présentation des comptes annuels.

Modalités :

Le montant des honoraires porté en charges au titre de l'exercice s'élève à 18 292.80 €.

Fait à La Madeleine, le 15 mai 2018.

Pour AEQUITAS AUDIT



Arnaud DHAUSSY
Commissaire aux Comptes

